



ASSEMBLEE GENERALE 2016



Ordre du jour

- Rapport de gestion de VETOQUINOL SA,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015 et sur les comptes consolidés,
- Rapport du Président du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise et le contrôle interne prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapport des Commissaires aux Comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président,

Vote des résolutions

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et approbation desdites conventions.
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions pour un prix maximal de 60 € par action soit un prix global maximal de 50.000.000 €.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit, à l'effet d'attribuer gratuitement des actions en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux ;
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10.000.000 € ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5.000.000 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10.000.000 € ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public, avec droit de priorité
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10.000.000 €, ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'un placement privé
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 10.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 1 % du Capital Social selon les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail.
- Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant maximal de 20.000.000 € pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et de 10.000.000 € pour les émissions de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.
- Pouvoirs.

Rapports de Gestion VETOQUINOL SA et GROUPE



Chiffres clés de l'exercice 2015

CA Groupe
342,6 M€
Hausse de +8,7%

Produits de
référence
164,9 M€
hausse de +9,4%

Résultat net
24,2 M€
-6,3%

ROC/CA
39,1 M€
hausse de +10,3%

EBITDA
50,9 M€
hausse de +3,5%

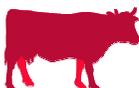
Trésorerie
52,8 M€
hausse de 20 M€

Faits marquants de l'exercice 2015

Une nouvelle année de développement

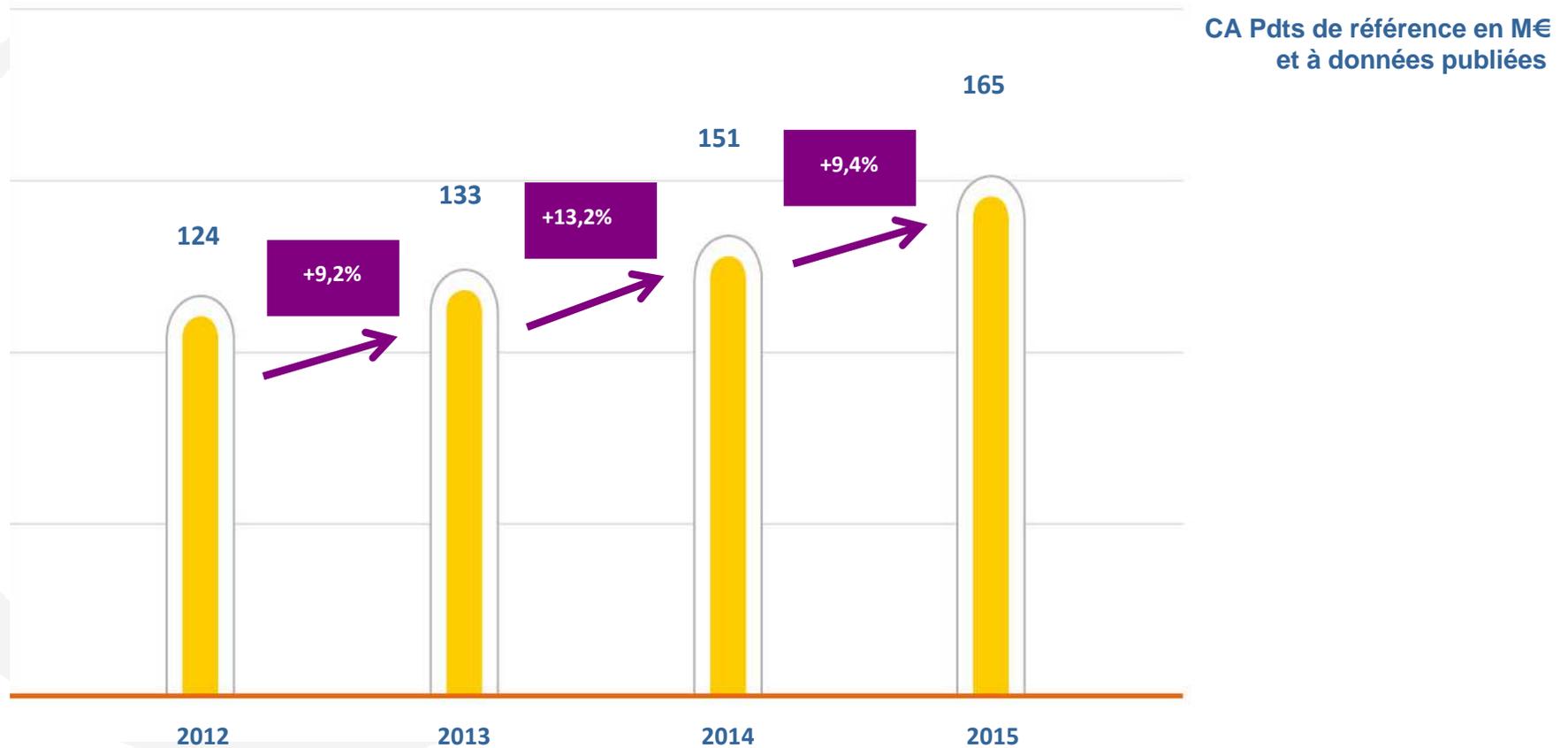
- Février :  distribution exclusive dans certains pays européens
- Septembre : 
- Octobre :  licence exclusive en Europe
- Décembre : joint-venture avec la firme japonaise **NIPPON ZENYAKU KOGYO Co., Ltd.**, aussi appelée Zenoaq

2015, lancement de 3 nouveaux produits de référence

Espèce	Marché	Territoire cible	Potentiel
 UpCard	Cardiologie-néphrologie	Monde	
 PerMacyl	Lait	Europe	
 Calf Lyte PLUS	Néonatalité	Europe	

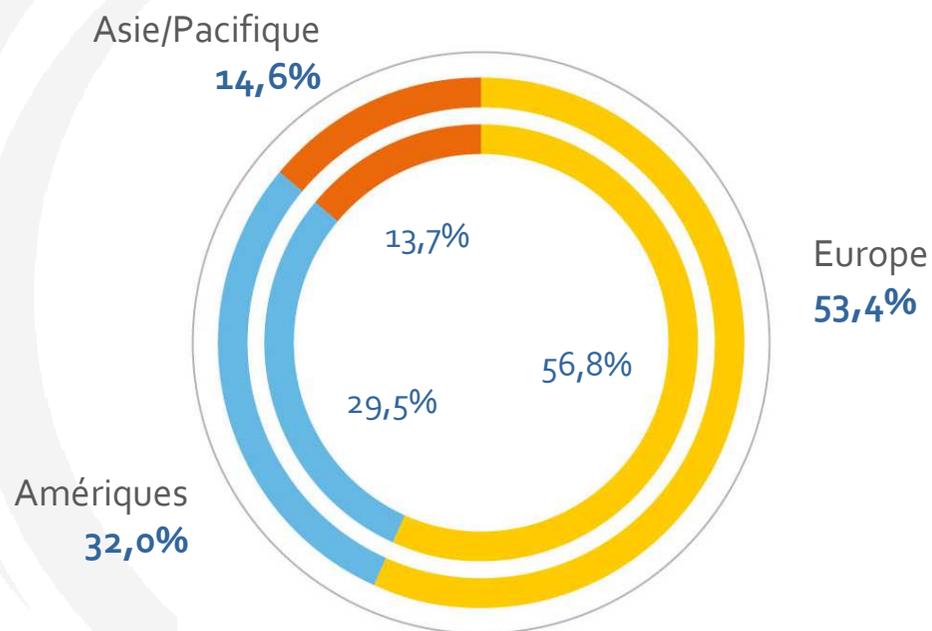
Produits de référence

Poursuite de la dynamique de croissance



Ventes 2015 : 342,6 M€

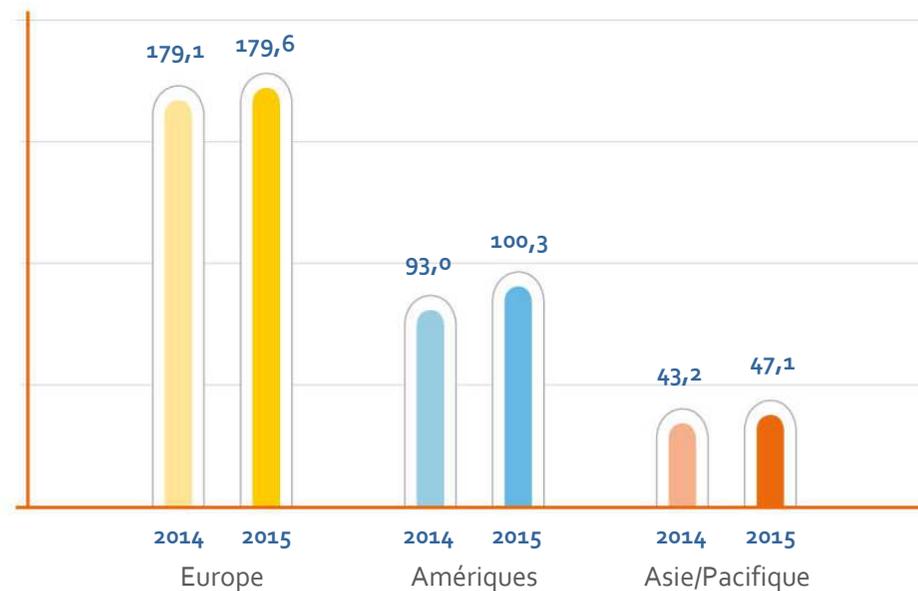
Données publiées



CA 2015 à l'extérieur de l'anneau
CA 2014 à l'intérieur de l'anneau

Données à change constant

Ventes 2015 : 327,1 M€ (+3,7%)



Performance des territoires

- Europe +0,3%
- Amériques +7,9%
- Asie/Pacifique +9,1%

Comptes consolidés exercice 2015



- Compte de résultat
- Flux de trésorerie
- Besoins en fonds de roulement
- Structure financière
- Cours de Bourse

Compte de résultat

En M€	31/12/2015	% du CA	31/12/2014	% du CA	Δ
Chiffre d'affaires	342,6		315,3		+8,7%
Marge brute	222,3	64,9	208,1	66,0	+6,8%
Charges externes	(67,4)	(19,7)	(66,3)	(21,0)	+1,7%
Frais de personnel	(103,2)	(30,1)	(93,9)	(29,8)	+9,8%
Impôts et taxes	(4,9)	(1,4)	(4,9)	(1,6)	-0,1%
Autres produits et charges	4,2	0,5	7,2	2,3	-42,0%
Amortissements et provisions	(11,9)	(3,5)	(14,8)	(4,7)	-19,1%
Résultat opérationnel courant	39,1	11,4	35,4	11,2	+10,3%
Résultat opérationnel	34,3	10,0	34,4	10,9	-0,5%
Résultat financier	2,2	0,6	3,2	1,0	-32,1%
Résultat avant impôts	36,5	10,6	37,7	11,9	-3,2%
Impôts sur les sociétés	(12,3)	(3,6)	(11,9)	(3,8)	+3,5%
Résultat net part du Groupe	24,2	7,1	25,8	8,2	-6,3%
EBITDA	50,9	14,9	49,2	15,6	+3,5%

Flux de trésorerie

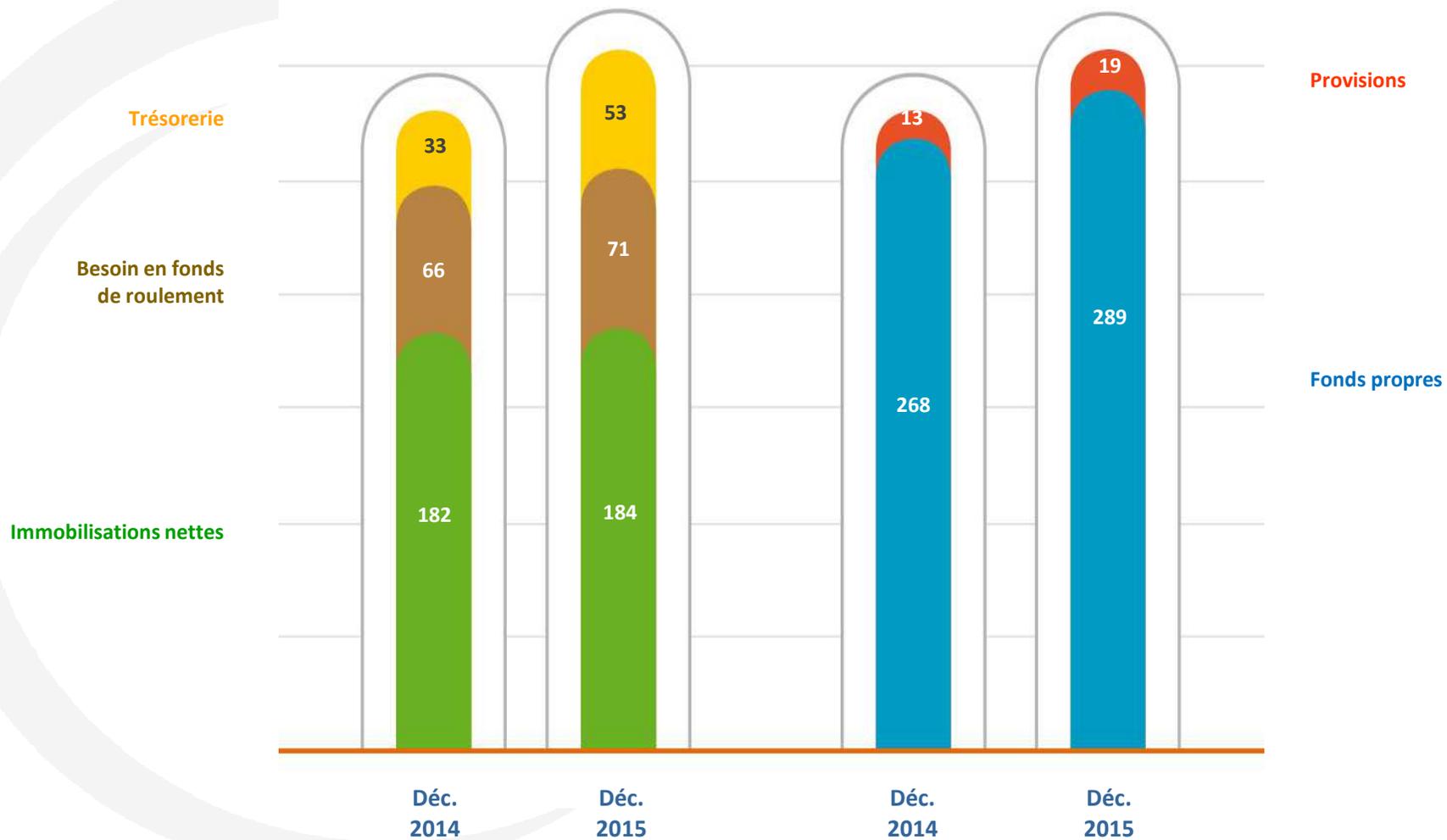
En M€	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	24,2	25,8
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	53,2	49,9
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	38,9	41,3
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(15,3)	(52,2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(23,0)	27,2
Variation de la trésorerie	0,9	17,3

Besoin en fonds de roulement

En M€	31/12/2015	31/12/2014
Stocks	68,4	70,8
Clients et autres débiteurs	66,5	72,0
Fournisseurs et autres créditeurs	(68,6)	(75,7)
Autres éléments du BFR	4,9	(0,8)
Besoin en fonds de roulement	71,2	66,3

En nb de jours (par apurement)	31/12/2015	31/12/2014
Besoin en fonds de roulement	69,8	73,2

Structure financière

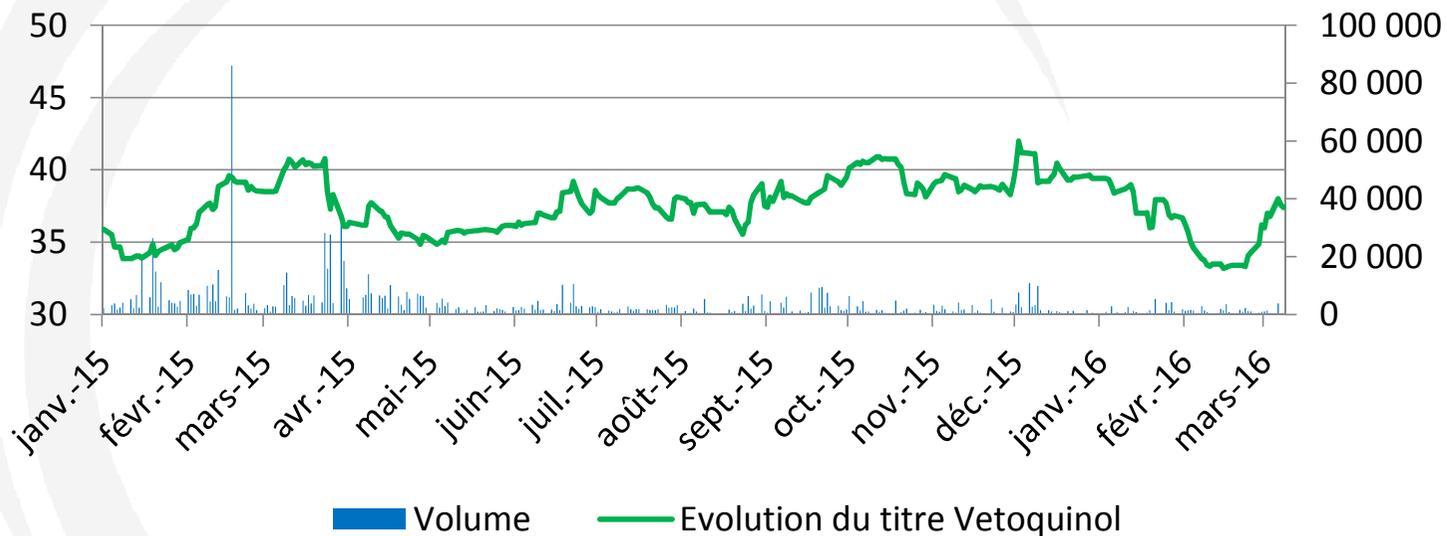


Base solide

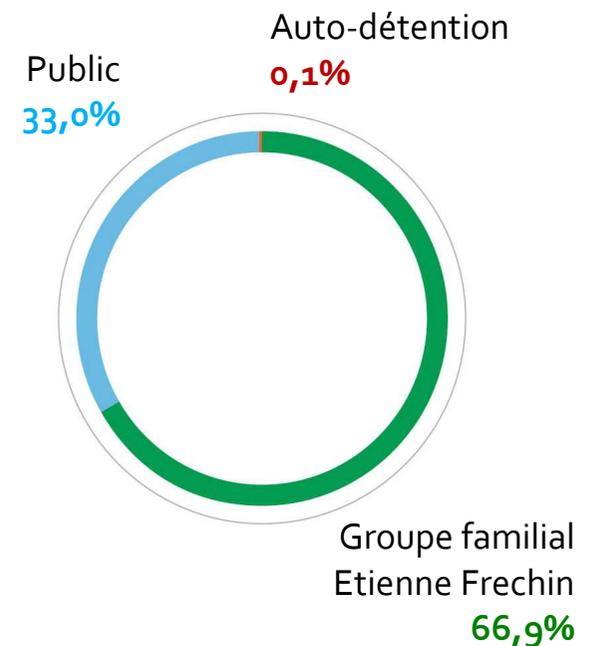
- **Une solide génération de cash flow**
- Des capitaux propres de **289 M€**
- **Une forte capacité d'endettement** pour des opérations de croissance externe ciblées
 - Une trésorerie positive de **+52,8 M€**

VETOQUINOL en Bourse

Evolution cours de bourse



Actionnariat au 31 décembre 2015



Comptes sociaux Vetoquinol SA

Exercice 2015



Comptes sociaux de l'exercice 2015

Compte de résultat

Bilan

Compte de résultat VETOQUINOL SA 2015

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Chiffre d'affaires	118 484	119 339	-0,7%
Autres produits d'exploitation	4 413	6 513	-32,2%
Produits d'exploitation	122 896	125 852	-2,3%
Achats et variation de stocks	-36 501	-37 234	-2,0%
Services extérieurs	-22 547	-24 107	-6,5%
Impôts et taxes	-3 760	-3 822	-1,6%
Charges de personnel	-44 539	-43 020	3,5%
Autres charges d'exploitation	-1 788	-1 841	-2,9%
Dotations et Reprises d'exploitation	-5 828	-6 197	-5,9%
Charges d'exploitation	-114 963	-116 220	-1,1%
Résultat d'exploitation	7 933	9 632	-17,6%
Produits financiers	6 782	14 240	-52,4%
Charges financières	-2 498	-1 228	103,5%
Dotations et Reprises financières	-177	109	-261,7%
Résultat financier	4 107	13 122	-68,7%
Résultat courant avant impôts	12 040	22 754	-47,1%
Produits exceptionnels	51	1 393	-96,3%
Charges exceptionnelles	-195	-2 144	-90,9%
Dotations et Reprises exceptionnelles	-342	108	-418,1%
Résultat exceptionnel	-486	-644	-24,5%
Participation des salariés	-400	-486	-17,8%
Impôts sur les bénéfices	-218	-1 078	-79,8%
Résultat net de l'exercice	10 936	20 546	-46,8%

Bilan VETOQUINOL SA 2015

En milliers d'euros	2 014			2 015		
	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	35 361	-	16 697	37 289	-	17 502
Immobilisations corporelles	89 739	-	59 052	91 253	-	61 904
Immobilisations financières	151 307	-	31	131 368	-	31
Actif immobilisé	276 407	-	75 780	200 626	-	79 438
Stocks et en-cours	27 301	-	881	27 456	-	858
Clients et autres créances	36 741	-	397	40 893	-	293
Valeurs mobilières de placement	40 907	-	-	40 236	-	-
Disponibilités	27 578	-	-	33 273	-	-
Actif Circulant	132 528	-	1 278	141 858	-	1 151
Comptes de régularisation - actif	271	-	271	544	-	544
Total Actif	409 205	-	77 058	402 312	-	80 589
Capital			29 705			29 705
Primes liées au capital			41 126			41 126
Ecart de réévaluation			-			-
Autres réserves et report à nouveau			115 096			131 015
Réserve légale			2 970			2 970
Résultat de l'exercice			20 546			10 936
Provisions réglementées			3 045			3 467
Subventions d'investissement			-			-
Capitaux propres			212 489			219 220
Autres fonds propres			879			1 169
Provisions pour risques et charges			1 406			1 379
Dettes financières (inclus cash poolign passif)			71 627			60 991
Fournisseurs et autres dettes			41 824			34 165
Comptes de régularisation - passif			3 923			4 799

Rapport des Commissaires aux Comptes



A veterinarian wearing a green lab coat and glasses is smiling while examining a black and white cow. The cow has two identification tags with the number 1530. The scene is set in a stable with hay visible in the background.

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne



Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président

Vote des Résolutions



RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 10.936.165,20 Euros.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 24.155.534,21 Euros.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice qui s'élève à 10 936 165,20 Euros, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau 40 115 419,58 Euros, de la manière suivante :

A la réserve légale	0 €
Au dividende de 0.41 € par action	4 871 579.82 €
A la réserve facultative	0 €
Au report à nouveau, le solde soit	46 180 004.96 €
TOTAL	51 051 584.78 €

Quatrième résolution

Jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, fixe à la somme de 110.000 Euros le montant global annuel brut des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Cinquième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et engagements réglementés, prend acte de la nouvelle convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2015 entre Jean-Yves RAVINET, Directeur Général Délégué et VETOQUINOL SA, et approuve ledit rapport.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Madame Martine FRECHIN, administrateur sortant.

Son mandat est renouvelé pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Septième résolution

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions

Cette autorisation est demandée pour permettre notamment :

- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

Plafonds de l'autorisation :

- 7% du capital soit 831 733 titres
- Montant maximal consacré à ces acquisitions : 50 M €
- Prix maximum d'achat du titre : 60 €
- Durée : 18 mois

Vote des Résolutions



**RESOLUTIONS A
CARACTERE
EXTRAORDINAIRE**

Huitième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet de procéder à :

- **l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre,**
- **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées**
- **Dans la limite de 1 000 000 d'actions, étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 5 % du nombre total d'actions attribuées ;**
- **pour une durée de trente-huit mois,**

Neuvième résolution

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, à l'effet d'émettre :

- **des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10.000.000 €**
- **ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5.000.000 €,**
- **avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.**
- **pour une durée de vingt-six mois**

Dixième résolution

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration :

- à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital pour un montant maximal de 10.000.000 €
- ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5.000.000 €
- avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- dans le cadre d'une offre au public, avec droit de priorité
- pour une durée de vingt-six mois

Onzième résolution

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration :

- à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital pour un montant maximal de 10.000.000 €
- ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5.000.000 €
- avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- dans le cadre d'un placement privé
- pour une durée de vingt-six mois

Douzième résolution

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, à l'effet d'émettre :

- **des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 10.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail**
- **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,**
- **pour une durée de vingt-six mois**
- **dans le cadre de l'obligation permanente**

Treizième résolution

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, à l'effet d'émettre :

- **des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 1 % du Capital Social selon les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail.**
- **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**
- **pour une durée de dix-huit mois**
- **dans le cadre de l'obligation périodique**

Quatorzième résolution

Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence :

à un montant maximal de 20.000.000 € pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre

À un montant maximal de 10.000.000 € pour les émissions de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Quinzieme résolution

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



MERCI DE VOTRE
ATTENTION